



Procès-verbal approuvé de la séance ordinaire du Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec, tenue le mercredi 19 janvier 2022 à 19h, par visio-conférence sur la plateforme Teams.

Présents:	Stephen Burke	Président
	Heather Clibbon	Commissaire
	Debbie Cornforth	Parent commissaire
	David Eden	Commissaire
	Christian Falle	Parent commissaire
	Debbie Ford-Caron	Commissaire
	André Gosselin	Commissaire
	Chantal Guay	Commissaire
	Jason Kilganan	Parent commissaire
	Cameron Lavalée	Commissaire
	Ian O’Gallagher	Commissaire
	France Pedneault	Commissaire
	Stephen Pigeon	Directeur général
	Jean Robert	Vice-président
	Jo Rosenhek	Commissaire
	Jo-Ann Toulouse	Commissaire

Absents:	Isabel Béland	Parent commissaire
-----------------	---------------	--------------------

Également présents :	Anissa Landry	Directrice du Service des ressources financières
	Stéphane Lagacé	Directeur des Services éducatifs
	Yves Lambert	Président du Syndicat de l’enseignement Central Québec (arrivée 19h10.)
	Nancy L’Heureux	Directrice du Service des ressources humaines et Directrice générale adjointe
	Mylène Robillard	Secrétaire de séance entrante
	Benoît Sévigny	Directeur des ressources matérielles, des technologies de l’information et des achats
	Melanie Simard	Secrétaire de séance sortante

22-01.01 Ouverture de la séance

Le président déclare la séance ouverte à 19h02

22-01.02 Adoption de l’ordre du jour

Il est PROPOSÉ par C. Guay, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l’unanimité d’adopter l’ordre du jour, tel qu’il a été présenté

22-01.03 Période de questions réservée au public

Il n’y a eu aucun public.

22-01.04 **Période de questions réservée aux élèves**

Aucun élève n'était présent

22-01.05 **Correspondance des élèves**

Le Conseil n'a reçu aucune correspondance de la part d'élèves.

22-01.06 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 2021**

Il est PROPOSÉ par J. Rosenhek, APPUYÉ par I. O'Gallagher et RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des commissaires, tenue le 15 décembre 2021, avec la modification dans un paragraphe de **l'article 10. e) Créer le comité ad hoc concernant l'offre de service de la Ville de Québec.**

De:

QUE le comité ad hoc soit composé du directeur général, du vice-président et trois commissaires; Ian O'Gallagher, David Eden et Debbie Cornforth;

Arrivée de Y.
Lambert à
19h10.

A:

QUE le comité ad hoc soit composé du directeur général, **du président**, du vice-président et trois commissaires; Ian O'Gallagher, David Eden et Debbie Cornforth;

22-01.07 **Affaires découlant des séances précédentes**

Il n'y a aucune affaire découlant des séances précédentes.

22-01.08 **Rapport du président**

Le président a présenté aux commissaires un rapport portant sur les points suivants :

- Ordre du jour – 8 décembre 2021

22-01.09 **Rapport du directeur général**

Le directeur général s'est adressé en bonne et due forme aux membres du Conseil et leur a parlé des points suivants :

- a) Mise à jour des Services éducatifs
- b) Mise à jour de programme maternelle 4 ans pour 2022-2023
- c) Mise à jour mensuelle reliée à la COVID-19
- d) Moniteurs de CO₂
- e) Mise à jour concernant les négociations
- f) Comité de relations de travail
 - i. Employé cadres – directeurs, coordonnateurs et gestionnaires
 - ii. Direction d'école ou de centre
 - iii. Enseignants
 - iv. Professionnels
 - v. Personnel de soutien

a) Requête de la Ville de Trois-Rivières pour l'achat d'une partie de territoire

ATTENDU QUE la Ville de Trois-Rivières (la Ville) souhaite acheter une parcelle du lot #1 211 884 du cadastre du Québec pour construire une piste cyclable, dans la circonscription foncière de Trois-Rivières; ayant une surface de 317,1 m²; et ce tel que montré à la description technique préparé par Olivier Béland, arpenteur-géomètre, le 3 décembre 2021 sous le numéro 127 de son procès-verbal;

ATTENDU QUE cette parcelle de lot est située sur le terrain de l'École primaire anglophone de la Mauricie au 1241, rue Nicolas-Perrot, Trois-Rivières, QC G9A 1C2;

ATTENDU QUE le prix de l'achat est établi à la somme de trente-huit-mille dollars (38 000,00 \$), plus les taxes applicables;

ATTENDU QUE la Ville deviendra propriétaire, prendra possession et assumera les risques afférents à l'immeuble, conformément à l'article 950 du Code civil du Québec, à compter de la date de la signature du contrat de vente;

ATTENDU QUE la Ville s'engage à déplacer, à ses frais, la clôture et planter une haie d'arbustes se trouvant sur l'immeuble et la réinstaller à la limite de la ligne de lot sur le résidu du terrain lui appartenant, en cas de bris lors du déplacement, la Ville devra réparer ou remplacer la clôture à ses frais ;

Il est PROPOSÉ par J. Kilganan, APPUYÉ par C. Falle et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec accepte de vendre une parcelle du lot #1 211 884 du cadastre du Québec située à l'École primaire anglophone de la Mauricie (1241, rue Nicolas-Perrot, Trois-Rivières, QC G9A 1C2) pour la somme de 38 000,00 \$, plus les taxes applicables; et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer tous documents se rapportant à cette vente au nom de la Commission scolaire Central Québec.

b) Entente avec le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale - Projet de prévention de substances psychoactives

ATTENDU QUE la Commission scolaire Central Québec (CSCQ) estime qu'une entente de partenariat pour un programme de prévention de substances psychoactives serait hautement bénéfique pour la clientèle de ces trois écoles secondaires situées sur le territoire de la Capitale-Nationale;

ATTENDU QUE pour bénéficier de cette subvention, la CSCQ doit participer à une entente de partenariat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale (CIUSSS-CN);

22-01.10

Affaires nouvelles (suite)

- b) Entente avec le Centre intégré universitaire de santé et services sociaux de la Capitale-Nationale - Projet de prévention de substances psychoactives (suite)

ATTENDU QUE Stéphane Lagacé, directeur des Services éducatifs et Marylène Perron, coordonnatrice des Services éducatifs complémentaires agiront à titre de représentants de la CSCQ;

Il est PROPOSÉ par J.-A. Toulouse, APPUYÉ par D. Cornforth et RÉSOLU à l'unanimité; QUE le Conseil des commissaires de la Commission scolaire Central Québec ratifie une entente de partenariat pour un programme de prévention des substances psychoactives pour les élèves du secondaire dans la région de la Capitale-Nationale, pour l'année scolaire 2021-2022 avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Capitale-Nationale, et

QUE le Directeur général soit autorisé à signer cette entente de partenariat au nom de la Commission scolaire Central Québec.

22-01.11

Rapport des comités

- a) Comité exécutif

Aucune réunion n'a eu lieu.

- b) Comité de parents

Aucune réunion n'a eu lieu.

- c) Comité consultatif des services aux EHDAA

Aucune réunion n'a eu lieu.

- d) Comité consultatif de transport

Aucune réunion n'a eu lieu.

- e) Comité de vérification

Aucune réunion n'a eu lieu.

- f) Évaluation du directeur général

Aucune réunion n'a eu lieu.

22-01.11 Rapport des comités (suite)

g) Comité d'éthique et de gouvernance

Aucune réunion n'a eu lieu.

h) Comité des ressources humaines

Aucune réunion n'a eu lieu.

i) Comité de répartition des ressources

Aucune réunion n'a eu lieu.

22-01.12 Association des commissions scolaires anglophone du Québec

a) Rapport du conseil d'administration

Aucun rapport n'a été produit. La prochaine réunion aura lieu le 28 janvier 2022 et la prochaine assemblée générale annuelle aura lieu le 29 janvier 2022. D. Ford-Caron informe le Conseil des commissaires qu'aucune élection ne sera tenue à l'assemblée générale annuelle de l'Association des commissions scolaires anglophone du Québec car tous les membres ont obtenu leur siège par acclamation.

b) Rapport des comités

Aucun rapport n'a été produit.

22-01.13 Prochaine séance

La prochaine séance ordinaire aura lieu le mercredi 16 février 2022.

22-01.14 Période de questions

a) Public

Il n'y a eu aucune question du public.

b) Commissaires

Il n'y a eu aucune question des commissaires.

22-01.15 Session à huis clos

Il n'y a eu aucune session à huis clos.

22-01.16 Levée de la séance

Il est PROPOSÉ par D. Ford-Caron de lever la séance à 20h10.

Stephen Pigeon
Directeur général

Stephen Burke
Président

Approuvé le 16 février 2022.